

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & D'UTILISATIONS DES ABOUNNEMENTS AUX ATELIERS DE BIJOUTERIE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisations des ateliers de bijouterie (ci-après « CGVU ») s'appliquent à toutes les commandes d'atelier effectuées sur le Site auprès de UNFOLD, par les utilisateurs du site internet <https://unfoldbijoux.com>.

Les CGVU ont pour objet de décrire les termes et conditions qui régissent l'achat en ligne des ateliers et stages proposés par UNFOLD aux utilisateurs de son site internet. Elles ont également pour objet de décrire les termes et conditions d'utilisations de ces ateliers et stages après l'achat.

Le client doit prendre connaissance des présentes CGVU préalablement à toute commande, les CGVU pouvant être modifiées à tout moment par UNFOLD sans préavis. La version des CGVU applicable au contrat en ligne est celle en vigueur au jour de la commande.

ARTICLE 1- DÉFINITIONS

Dans les présentes CGVU, les termes en majuscule sont définis de la manière suivante : UNFOLD : désigne l'entreprise de Madame Ngan Tran, immatriculée sous le numéro SIRET 531 092 062 000129.

SITE : désigne l'infrastructure développée par Madame Ngan Tran selon les formats informatiques utilisables sur internet, accessibles à l'adresse suivante : <https://unfoldbijoux.com> et destinée à être consultée par le Client pour connaître ou Acquérir les Produits ou Services proposés à la vente.

ATELIER ou STAGE : désignent tous les ateliers, actions de formation et stages de fabrication de bijou proposés à la vente sur le Site.

STAGIAIRE ou CLIENT : désignent toute personne consultant le Site et souhaitant se renseigner sur les ateliers de UNFOLD, souhaitant participer ou s'offrir un stage de bijouterie ou qui a reçu un stage de bijouterie en cadeau.

PANIER : désigne l'ensemble des Produits choisis par le Client dans le cadre de sa commande et récapitule les tarifs.

ABONNEMENT : désigne le contrat par lequel le Client acquiert le bénéfice d'un service régulier (ici un Atelier) moyennant un prix forfaitaire pour une durée déterminée.

BIJOU, CRÉATION : désignent le produit fabriqué par le stagiaire dans le cadre de l'atelier de bijouterie.

ORGANISATRICE, FORMATRICE : désignent la personne responsable de l'organisation de l'atelier et la formation des stagiaires.

SERVICE APRÈS FABRICATION : toute réparation, ajustement, modification, nettoyage, ou toute autre action à effectuer sur le bijou (par la créatrice ou le stagiaire) une fois que ce dernier a quitté les locaux après le stage.

ARTICLE 2 - INFORMATIONS SUR LE SITE ET LA MARQUE UNFOLD

L'utilisation du Site est réservée à toute personne physique et majeure, ayant la capacité juridique ou étant titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de s'engager au titre des présentes CGVU.

La navigation et la commande en ligne sur le Site sont soumises à l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGVU.

Ces CGVU sont disponibles au bas de la page des abonnements et peuvent être consultées, téléchargées, sauvegardées et imprimées dans le cadre d'un usage strictement personnel à tout moment.

UNFOLD ne pourra être tenu responsable de problèmes de transmission de données, de connexion ou d'indisponibilité du réseau ni de dommages résultant d'une indisponibilité du Site.

UNFOLD se réserve le droit de faire évoluer le Site, pour des raisons techniques ou commerciales.

ARTICLE 3 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Ngan Tran.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Le stagiaire devra être âgé d'au moins 16 ans, disposant de toutes ses capacités mentales et physiques dû à la nature dangereuse des outils employés durant le stage.

Conformément à la Loi, les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un majeur ayant leur responsabilité.

Le stagiaire doit être en possession d'une pièce d'identité pour accéder à un atelier.

ARTICLE 4 - DURÉE ET RÉSERVATION DE DATE DE STAGE

4.1 Dès lors que le Client a effectué le premier paiement de son abonnement, le contrat est valable pour la durée choisie lors de la souscription.

La durée du stage correspond au temps d'Atelier par mois et au nombre de mois conformément au contrat souscrit par le Client.

4.2 Les dates de disponibilité sont accessibles sur la page d'abonnement ou dans l'espace membre du client.

Dans le cas d'un abonnement aux stages de groupes, les dates et thématiques sont fixées 6 mois à l'avance et affichées sur le site, sur la page dédiée aux abonnements aux ateliers de groupe.

Dans le cas d'un abonnement aux ateliers semi-individuels, des créneaux horaires sont

affichés sur la page dédiée, et sont exclusivement réservés aux Stagiaires de cet abonnement.

4.3 Les réservations se font via le site internet sur la page des abonnements, des ateliers ou dans l'espace membre.

4.4 L'organisatrice se réserve le droit de reporter la date de stage une fois et une seule si celle-ci n'est pas en mesure d'être présente, sans motif.

4.5 Le client peut reporter la date de son stage une fois et une seule en cas d'indisponibilité à la date fixée, peu importe le motif. Le client devra en avertir la formatrice minimum 48h à l'avance, sans quoi il se verra refuser la possibilité de reprogrammer une autre date et perdra automatiquement sa réservation.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ACCÈS, PROLONGATIONS, ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS ANTICIPÉS

5.1 L'identité de la personne participant au stage de bijouterie doit être celle indiquée lors de la réservation. À défaut, l'identité de la personne participant au stage devra être communiquée à l'organisatrice en amont. Si la personne participant au stage n'est pas celle dont l'identité a été indiquée à l'organisatrice, celle-ci se réserve le droit de le refuser du cours.

5.2 Si besoin, le stagiaire peut se voir offrir la possibilité de rester plus longtemps dans les locaux et de terminer sa création dans un délai raisonnable et gratuitement, avec l'aide de la formatrice. Ce délai est défini directement avec la formatrice le jour du stage, selon les besoins.

L'organisatrice se réserve le droit de facturer le temps supplémentaire si elle estime que ce temps dépasse un délai raisonnable. Le stagiaire en sera informé avant l'application de cette facturation, qu'il pourra accepter ou refuser. S'il refuse, le stagiaire accepte sans conditions que sa création non terminée ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation pour une intervention ultérieure gratuite de la part de la formatrice ou de lui-même dans le cadre d'un stage.

Le stagiaire pourra commander un autre stage durant lequel il aura la possibilité de terminer sa création, avec l'aide de la formatrice.

5.3 Le jour du stage, un retard de 15 minutes maximum sera toléré. En cas de retard supérieur à 15 minutes, le stagiaire risque de se voir refuser l'accès à l'atelier et ne pourra exiger aucun remboursement ou dédommagement quel qu'il soit pour quelque motif que ce soit.

5.4 Le jour du stage, tout départ anticipé ou toute absence temporaire ne peuvent donner lieu à un remboursement ou dédommagement quel qu'il soit pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 6 - ASSURANCE & RESPONSABILITÉS

6.1 Pour tous les stages en bijouterie, chaque stagiaire doit avoir souscrit à une responsabilité civile pour sa propre personne.

Une attestation pourra vous être demandée le jour du stage ou avant le jour du stage.

6.2 La responsabilité du stagiaire

L'utilisation du matériel devra se faire exclusivement en présence de l'organisatrice. En raison de la nature dangereuse de certains outils utilisés lors des stages, du niveau élevé de concentration des tâches à exécuter, le stagiaire est une personne majeure ou mineure doté de ses pleines capacités physiques et mentales, accompagnée d'un représentant légal adulte.

Le stagiaire s'engage à respecter les consignes qui lui seront données par l'organisatrice. Toute attitude incorrecte ou non respect des consignes par le stagiaire pourra justifier l'arrêt du stage, sans qu'il ne puisse demander aucun dédommagement à ce titre. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par la formatrice.

6.3 La responsabilité de l'organisatrice et formatrice

L'organisatrice ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes de biens personnels lors du stage.

La formatrice est tenue de donner les consignes de sécurités et d'utilisation du matériel avant chaque utilisation par le stagiaire.

La formatrice ne saurait être tenue responsable d'un mauvais usage ou d'un usage inapproprié du matériel résultant du non respect des consignes de sécurité. De même qu'elle ne saurait être tenue responsable d'un mauvais usage ou d'un usage inapproprié du matériel résultant du non respect des consignes d'utilisation.

Dans le cas d'une blessure ou d'accident résultant de l'usage du matériel lors du stage, l'organisatrice ne saurait être tenue responsable dès lors que les consignes de sécurités ont été données.

ARTICLE 7 - DROIT DE RÉTRACTATION DE LA COMMANDE ET ANNULATION DU STAGE

7.1 Les abonnements sont soumis à un engagement de 3 mois minimum. Une fois la durée d'abonnement terminée, le paiement automatique s'arrête.

Dans le cas d'un abonnement de 6 mois, pour se désabonner le client doit en faire la demande écrite via le formulaire de contact du site internet 2 semaines avant son prochain prélèvement et après avoir effectué 3 mois d'abonnement.

7.2 Droit de rétractation sur la commande

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la souscription de son abonnement pour exercer son droit de rétractation.

Toutefois, si l'acheteur souhaite commencer à bénéficier des ateliers avant l'expiration de ce délai, il reconnaît expressément renoncer à son droit de rétractation.

Passé ce délai, l'abonnement est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf annulation de la part de l'organisatrice.

7.3 Annulation des Stages

avec abonnement

Toute absence de la part du stagiaire devra être signalée au minimum 48h à l'avance. Le stagiaire a la possibilité de reporter une fois et une seule la date de son stage. Cette date devra être fixée, avec l'accord de l'organisatrice dans la limite de la période de validité de son abonnement.

7.3 Annulation des Mini Stages et Afterworks par le client

Dans le cadre de l'abonnement, les séances prévues sont fermes.

Toute absence du stagiaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Toutefois, si l'annulation est notifiée par écrit au moins 72h avant la date de l'atelier, l'organisatrice pourra, dans la limite des places disponibles, proposer une nouvelle date de remplacement dans la limite des places disponibles et dans les 2 mois suivant le mois d'abonnement annulé.

Passé ce délai de 72h, la séance sera considérée comme perdue.

Le stagiaire a également la possibilité de céder sa place à une autre personne, une seule fois dans le cadre de son abonnement.

7.4 Annulation des Mini Stages et Afterworks avec abonnement par l'organisatrice

En raison du format des mini stages et afterworks de bijouterie, l'organisatrice se réserve le droit d'annuler un évènement programmé si le nombre minimum de 3 participants n'est pas atteint.

Si un participant a acheté un billet pour un évènement dont la date se voyait être annulée, le participant sera prévenu 24h à l'avance et aura la possibilité de choisir une autre date pour un évènement du même type et du même montant.

Le participant aura 6 mois à compter de la date d'annulation de l'évènement pour reprogrammer une nouvelle date selon les propositions. Passé ce délai, son billet ne sera plus échangeable.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉS CRÉATIVES et "SERVICE APRÈS FABRICATION"

8.1 Chaque stagiaire est entièrement responsable du bijou qu'il fabrique et de son résultat.

Dans le cadre d'une formation et d'un transfert de compétences dans un temps très limité, le stagiaire fabrique avec l'aide de la formatrice, un bijou selon ses propres aptitudes et sa propre appréciation sur le résultat esthétique et technique du bijou qu'il fabrique.

En aucun cas la formatrice ne saurait être tenue responsable du résultat esthétique et technique du bijou fabriqué par le stagiaire. Aussi, malgré les efforts mis en oeuvre de part et d'autre, la formatrice ne saurait en aucun cas garantir le résultat final, tant esthétique que technique.

La formatrice pourra intervenir pour aider le stagiaire à améliorer l'esthétique ou la technique dans la fabrication. La formatrice pourra, avec l'accord du stagiaire, peaufiner et terminer le bijou du stagiaire.

8.2 Lors du stage, le stagiaire se voit offrir la possibilité de raisonnablement déborder du

temps alloué pour finir sa création dans de bonnes conditions, avec l'aide de la formatrice. L'organisatrice met un point d'honneur et dans la mesure du possible, à ne laisser aucun stagiaire quitter les locaux insatisfait de sa création.

Aucun service après fabrication n'est garanti, étant donné que le stagiaire est entièrement responsable du bijou qu'il aurait fabriqué lui-même et qu'il est parti des locaux avec l'entièvre satisfaction de sa création.

8.3 Si le stagiaire souhaite un service après fabrication, il peut solliciter les services payants de la formatrice afin de rectifier ou améliorer son bijou.

ARTICLE 9 - CONSIGNES INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 10- ALCOOL, CIGARETTE & STUPÉFIANTS

L'introduction ou la consommation de stupéfiants ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'atelier.

Il est formellement interdit de fumer dans l'atelier et plus généralement dans l'enceinte du bâtiment

ARTICLE 11 – ACCÈS

11.1 Accès pour personnes à mobilité réduite

Le bâtiment propriété de la Serm n'est pas ouvert au public. L'accès par toute personne se fait par invitation ou dans le cadre d'évènements ponctuels. Aucun dispositif pour personnes à mobilité réduite n'est prévu pour permettre l'accès aux étages.

Sauf autorisation expresse de l'organisatrice, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que le stage.
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme.
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLE 12 - MODALITÉS DE PAIEMENT & COMMANDE

La commande sur le Site est soumise au respect de la procédure mise en place par UNFOLD selon des étapes successives aboutissant à la validation de la commande. Le Client peut sélectionner autant d'Abonnements qu'il le souhaite qui s'ajouteront dans son Panier.

Le Client peut modifier le contenu de son Panier librement avant de valider sa commande.

Le Client doit obligatoirement cocher la case « j'accepte les CGV » afin de d'accéder au paiement de sa commande.

La commande fait l'objet d'un récapitulatif que le Client doit vérifier.

Le Client accède au paiement en cliquant sur le logo de la carte avec laquelle il effectue son achat.

Le Client procède alors au règlement de sa première mensualité sur le site sécurisé du partenaire financier de UNFOLD.

Le CLIENT s'engage par ce premier versement à payer mensuellement l'abonnement auquel il a souscrit lors de la validation de la commande. Le Client accepte par ce premier versement, que sa carte soit automatiquement débité chaque mois, du montant de sa mensualité, autant de mois que son abonnement le stipule.

Un email de confirmation récapitulant la commande est adressé au Client par UNFOLD. A cet effet, le Client accepte l'usage du courrier électronique pour confirmation de sa commande.

UNFOLD se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

UNFOLD archive tout contrat issu d'une commande d'un montant de plus de cent vingt (120) euros.

ARTICLE 13 – INVALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGVU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments de Propriété Intellectuelle du Site et des Produits sont et restent en toute circonstance la propriété intellectuelle et exclusive de UNFOLD. Toute reproduction, exploitation, rediffusion ou utilisation à quelque titre que ce soit, même partiellement, de tout ou partie des éléments de Propriété Intellectuelle du Site ou des Produits se trouvant sur le Site sans autorisation écrite et expresse de la part de UNFOLD est strictement interdite et susceptible de poursuites civiles et pénales.

ARTICLE 15- PROTECTION DES DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

S'agissant des données, personnelles, le Client est invité à s'en référer à la politique de confidentialité du Site.

ARTICLE 16 – LITIGES

La vente des Produits est soumise à la loi française. En cas de litige, le Client dispose de la possibilité d'entrer en contact avec le service client d'UNFOLD à l'adresse suivante : info@unfoldbijoux.com.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation des CGV, à l'exécution ou à la rupture d'une vente, à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes est soumis aux tribunaux légalement compétents.

Dernières modifications le 26/08/25